



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 140 et 153 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Examen approfondi de la Cellule militaire stratégique

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique	1–6	3
II. Finalité et structure de la Cellule militaire stratégique	7–13	4
III. Fonctions et activités de la Cellule militaire stratégique	14–29	6
IV. L'avenir de la Cellule militaire stratégique	30–33	9
V. Observations et conclusions	34–39	10
VI. Décision à prendre par l'Assemblée générale	40	11
Annexes		
I. Réalisations de la Cellule militaire stratégique depuis sa création		12
II. Organigramme de la Cellule militaire stratégique		14
III. Projet d'organigramme de la Cellule militaire stratégique		15



Résumé

Au paragraphe 14 de sa résolution 61/250 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'effectuer un examen approfondi de la Cellule militaire stratégique – précisant le rôle et le fonctionnement de cette dernière, ses liens avec la Division militaire (à présent Bureau des affaires militaires) et les enseignements à en tirer pour les aspects militaires de la planification des opérations de maintien de la paix à grande échelle et complexes, existantes ou futures, et comprenant des propositions en vue de renforcer la capacité du [Bureau des affaires militaires], et de lui présenter un rapport à ce sujet pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session.

Suite à cette demande, un rapport initial contenant des observations préliminaires a été présenté en avril 2007, à titre de première étape de l'examen approfondi, alors que la Cellule militaire stratégique était en fonction depuis un peu plus de six mois.

Dans sa résolution 61/250 C, l'Assemblée générale a renouvelé sa demande pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, relative à l'établissement d'un rapport sur les résultats de l'examen approfondi de la Cellule militaire stratégique, comprenant des recommandations sur la durée de vie de la Cellule et une justification de son effectif actuel, et indiquant ses liens avec la Division militaire du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et leurs modalités de coordination, l'impact de son action sur les mesures prises pour assurer l'unité de commandement et l'intégration dans le Département des opérations de maintien de la paix, l'efficacité de son fonctionnement par rapport aux coûts, ses liens avec les autres services du Secrétariat et la possibilité d'appliquer ce concept à d'autres missions, notamment aux missions complexes et de grande envergure.

Le présent rapport, qui fait fond sur celui d'avril 2007, répond aux demandes de l'Assemblée générale. Sa première section retrace l'historique de la création de la Cellule militaire stratégique en 2006 et la section II en explique la conception, la structure et les tâches. La section III décrit ses progrès et les résultats obtenus. La section IV propose diverses modalités de réduction progressive de la Cellule dans le cadre de la récente analyse d'ensemble du Bureau des affaires militaires. La section V regroupe les conclusions et les observations.

L'annexe I résume les résultats obtenus par la Cellule militaire stratégique depuis sa création, l'annexe II présente son organigramme courant, et l'annexe III les organigrammes envisagés au fur et à mesure que les capacités de base de la Cellule seront incorporées au Bureau des affaires militaires, dans le cadre de l'opération générale de restructuration et de renforcement de celui-ci.

I. Historique

1. La résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité a été déterminante dans la cessation le 14 août 2006 d'hostilités qui avaient duré un mois entre le Hezbollah et Israël au Liban. Des combats intenses avaient causé la mort de quelque 1 200 personnes, en avaient blessé des milliers d'autres, avaient provoqué le déplacement de près d'un million de civils et des destructions massives au Liban. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a chargé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) d'entreprendre immédiatement de nouvelles tâches importantes, en sus de l'exécution du mandat que lui confiaient les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, à savoir : appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement dans tout le sud du pays; coordonner ses activités avec les Gouvernements libanais et israélien; aider l'armée libanaise à établir entre la Ligne bleue et le Litani une zone d'exclusion des personnels armés, des biens et des armes autres que ceux déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et les forces de la FINUL; et, aider, sur sa demande, le Gouvernement libanais à sécuriser ses frontières de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe, y compris par l'intermédiaire du Groupe d'intervention navale.

2. Dans sa résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a autorisé l'accroissement de la FINUL, de 2 000 à un maximum de 15 000 hommes afin de compléter et de renforcer le matériel, le mandat et le champ des opérations de celle-ci et de lui permettre ainsi d'exécuter les tâches supplémentaires qui lui avaient été confiées. Le Conseil a également prié le Secrétaire général de mettre d'urgence en place des mesures de nature à garantir que la FINUL serait à même de s'acquitter des fonctions envisagées dans la présente résolution. Les conditions préalables à la bonne exécution du mandat sont le déploiement d'un matériel technologiquement avancé; l'adoption de règles d'engagement strictes et efficaces; le renforcement considérable de la Force, dotée de capacités militaires accrues lui permettant de se déployer rapidement; des arrangements administratifs et financiers plus souples; et de nouvelles mesures de renforcement des capacités de planification militaire du Secrétariat.

3. Dans son rapport du 18 août 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006), le Secrétaire général (S/2006/670) insistait sur la nécessité de renforcer l'ancienne Division militaire (à présent Bureau des affaires militaires) au Département des opérations de maintien de la paix, en vue d'appuyer efficacement la FINUL dans l'accomplissement des tâches militaires vastes et complexes qu'elle doit accomplir. En réponse à la recommandation formulée par le Secrétaire général dans ses rapports [S/2006/670 et S/2006/730]), une Cellule militaire stratégique a été créée dotée de tous les moyens d'expertise militaire garantissant que l'élargissement, le déploiement et les nouvelles responsabilités de la FINUL seraient conduits et appuyés par des capacités dédiées suffisantes, appliquant les pratiques optimales de la planification militaire contemporaine et des directives stratégiques. La Cellule a hérité des compétences institutionnelles du Bureau des affaires militaires et a bénéficié du renfort d'officiers originaires des principaux fournisseurs de contingents.

4. Au paragraphe 14 de sa résolution 61/250 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'effectuer un examen approfondi de la Cellule militaire stratégique, précisant le rôle et le fonctionnement de cette dernière, ses liens avec

[le Bureau des affaires militaires] et les enseignements à en tirer pour les aspects militaires de la planification des opérations de maintien de la paix à grande échelle et complexes, existantes ou futures, et comprenant des propositions en vue de renforcer la capacité du [Bureau des affaires militaires], et de lui présenter un rapport à ce sujet pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session. Un rapport initial a donc été déposé en avril 2007 alors que la Cellule militaire stratégique était en fonction depuis un peu plus de six mois. Il contenait des observations préliminaires et marquait la première étape de l'examen approfondi.

5. Dans sa résolution 61/250 C, l'Assemblée générale a rappelé qu'elle avait demandé que lui soit présenté pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, un rapport sur les résultats de l'examen approfondi de la Cellule militaire stratégique, comprenant des recommandations sur la durée de vie de la Cellule et une justification de son effectif actuel, et indiquant ses liens avec [le Bureau des affaires militaires] du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et leurs modalités de coordination, l'impact de son action sur les mesures prises pour assurer l'unité de commandement et l'intégration dans le Département des opérations de maintien de la paix, l'efficacité de son fonctionnement par rapport aux coûts, ses liens avec les autres services du Secrétariat et la possibilité d'appliquer ce concept à d'autres missions, notamment aux missions complexes et de grande envergure

6. Le rapport qui suit présente en détail la Cellule militaire stratégique et propose diverses modalités de réduction progressive de son effectif dans le cadre de l'opération générale de restructuration et de renforcement du [Bureau des affaires militaires].

II. Finalité et structure de la Cellule militaire stratégique

A. Principe fondateur : justification et rôle de la Cellule

7. Les opérations militaires actuelles ont l'avantage d'être dotées d'un quartier général militaire stratégique qui en assume la direction stratégique et le suivi, ainsi que des compétences militaires qui complètent les capacités techniquement spécialisées. La Cellule stratégique est un organe militaire multifonctionnel renforcé intervenant au niveau stratégique, doté des compétences militaires nécessaires pour appuyer les capacités militaires spécialisées et chargé de fournir aux hauts fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et au commandant de la FINUL des conseils d'ordre militaire, et de veiller à répondre à l'ensemble des besoins de la mission et du Secrétariat en matière d'analyses, d'évaluations, de planification, de commandement et de contrôle.

8. L'importance du rôle de la Cellule tient à la complexité, aux risques et aux conséquences stratégiques des opérations de maintien de la paix dans des contextes politiques et opérationnels extrêmement délicats et embrouillés. Les tâches confiées à la FINUL exigent non seulement un travail ordinaire de suivi et d'appui, mais également une capacité de planifications de circonstance et de préparation opérationnelle, pour qu'elle puisse s'adapter et réagir à des situations inédites ou imprévues.

B. Structure

9. La Cellule se compose du Bureau du Directeur et de six services, comme l'expliquait le rapport d'avril 2007. Le Directeur rend compte au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, travaille en étroite collaboration avec le Conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix et assure la coordination avec le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions. Sa dotation en personnel consiste principalement en officiers originaires des pays fournisseurs de contingents à la FINUL, ce qui renforce le sentiment d'autonomie et la responsabilisation chez les contingents déployés; elle peut en outre faire appel aux ressources du Bureau des affaires militaires, en particulier mais pas exclusivement, dans le domaine de la constitution des forces. La structure des sections militaires conjointes divise les activités militaires en domaines techniques bien définis et est le reflet de la composition fonctionnelle de la FINUL et des autres opérations de maintien de la paix au niveau tant du quartier général que des secteurs.

10. La Cellule exerce ses activités dans le cadre des mécanismes de planification intégrés bien établis au Secrétariat, et des procédures de commandement et de coordination du Département des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix lui donne ses directives. Il est secondé par le Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix dans la direction stratégique et exécutive des opérations de maintien de la paix. Dans le cadre de ces fonctions, le Bureau des opérations assure la coordination et l'intégration des informations et communications du Département, y compris la Cellule et le Département de l'appui aux missions, afin de favoriser l'exécution des mandats du Conseil de sécurité et des directives politiques et stratégiques d'ensemble données par le Secrétaire général adjoint. Comme pour toutes les opérations de maintien de la paix, le Bureau des opérations assume l'obligation du Secrétariat consistant à présenter un rapport au Conseil de sécurité sur la FINUL, rapport à l'élaboration duquel contribue la Cellule.

11. Organe de liaison en matière de conseil militaire et opérationnel pour la FINUL, la Cellule travaille en étroite coordination avec le Bureau des affaires militaires pour que les plans et les orientations militaires soient conformes à l'approche, aux politiques et aux procédures de l'Organisation pour les opérations en cours et la planification de toutes les opérations de maintien de la paix. Elle collabore aussi avec le Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix pour suivre la situation au Liban; sa composante opérationnelle partage à cet effet les mêmes locaux que le Centre de situation. La coordination est également assurée avec le Département de l'appui aux missions pour les questions de logistique, de financement et de personnel.

12. Dans le cadre de l'approche globale et intégrée de l'exécution sur le terrain qui est celle du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, la coordination s'effectue grâce à plusieurs dispositifs. La Cellule participe aux réunions hebdomadaires du Groupe de travail de la FINUL qui rassemblent, sous la présidence du Bureau des opérations, des spécialistes des questions politiques et des représentants du Bureau des affaires militaires et du Département de l'appui aux missions – y compris des spécialistes des questions de logistique, de finance et de personnel – et qui visent à assurer la coordination et l'harmonisation des points de vue. Le Groupe de travail se réunit pour évaluer les progrès et les faits nouveaux survenus dans la zone de la mission et dégager les

questions transversales qui appellent une action interdépartementale. Les différents services du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sont également représentés aux visioconférences qui réunissent la Cellule et la FINUL toutes les semaines.

13. L'efficacité de la Cellule par rapport à son coût (son budget n'atteint pas le centième de celui de la FINUL) s'évalue aux effets de ses activités, qui seront décrites ci-après.

III. Fonctions et activités de la Cellule militaire stratégique

14. La Cellule a rempli avec succès le rôle qui lui avait été assigné, à savoir fournir l'appui supplémentaire permettant à la FINUL de se déployer, de s'élargir et d'assumer ses nouvelles responsabilités en bénéficiant d'une exclusivité suffisante en termes de capacité stratégique.

A. Suivi et évaluation

15. La Cellule contribue au suivi et à l'évaluation de l'environnement opérationnel au Liban et aux activités de suivi et de planification militaire de la FINUL au Secrétariat. Cela comprend l'évaluation des risques et la rédaction de comptes rendus militaires quotidiens. Elle donne des directives militaires stratégiques à la Force et élabore les plans stratégiques de circonstance en étroite consultation avec le personnel sur le terrain. La FINUL a été dotée de nouvelles capacités militaires de terrain, comme le Groupe des activités de proximité, l'Unité de renseignement, surveillance et reconnaissance et des moyens électroniques défensifs atténuant le danger des engins explosifs artisanaux.

16. La Cellule examine et évalue régulièrement l'efficacité de la composante militaire de la FINUL et propose, le cas échéant, des modifications. À ce titre, elle analyse notamment la manière dont s'applique le concept opérationnel stratégique, les règles d'engagement et les ressources et les contingents nécessaires; elle étudie aussi le taux de dotation de la FINUL en moyens navals et en hommes par rapport aux tâches à accomplir, définit les nouvelles capacités et fournit des avis militaires spécialisés lors de la négociation des mémorandums d'accord et des lettres d'attribution. Elle procède en continu à l'évaluation de l'efficacité opérationnelle de la Force, examine périodiquement et évalue les risques et élabore des scénarios plausibles à l'appui des plans de circonstance.

17. La Cellule a examiné en détail l'évolution de la situation sur le terrain, pour tenir le groupe de travail de la FINUL et les hauts fonctionnaires au courant de ses conséquences et de ses éventuels effets pour la mission. Elle a aussi procédé à l'évaluation de la situation régionale, ce qui lui permet d'en déterminer l'incidence sur la situation au Liban et de mettre au point des scénarios futurs possibles. Les conclusions de cette évaluation ont été communiquées au Secrétariat.

18. La Cellule a également participé à l'élaboration des directives visant la création à la FINUL de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et du Centre d'opération civilo-militaire sur le terrain. L'idée de ces deux organes s'est précisée au cours de consultations sur le terrain et avec le groupe de travail de la FINUL. La

Cellule cherche constamment à améliorer la qualité de la collecte et de l'analyse des données de terrain et issues d'autres sources afin d'éclairer les décisions du quartier général et d'appuyer les chefs de corps sur place.

B. Intervention en cas de crise

19. La Cellule est aussi un élément du dispositif départemental d'intervention en cas de crise comme le veut la politique du Département des opérations de maintien de la paix. Sa participation s'est révélée déterminante après l'attentat à la bombe dont la FINUL a été victime le 24 juin 2007 et qui a fait six morts parmi les Casques bleus du contingent espagnol, notamment quand il s'est agi de définir et de faire adopter des mesures de protection. Elle a montré qu'elle pouvait efficacement seconder le Siège en cas de crise sur le terrain en fournissant des conseils techniques et des évaluations spécialisées et en aidant la FINUL à repenser ses modes d'opération et ses plans de circonstance. Elle a créé en outre, en étroite coordination avec la FINUL, le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité, une Cellule de gestion des fréquences radio du théâtre, qui coordonnera l'exploitation efficace du spectre d'émission et des transmissions électroniques dans la zone de mission, veillera à l'efficacité des techniques radio et des moyens électroniques et évitera les interférences entre eux.

C. Liens avec les pays qui fournissent des contingents

20. La Cellule entretient un dialogue étroit et suivi avec les pays qui fournissent des contingents pour les tenir au courant de la réalisation du mandat de la FINUL. Elle a maintenu des arrangements de liaison avec les pays en question par l'intermédiaire des attachés militaires des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Ces arrangements permettent un échange régulier d'informations et de points de vue sur des questions techniques et militaires. La Cellule rencontre les représentants des pays fournisseurs de contingents, tient des réunions informelles avec les pays qui offrent des moyens navals et a des entretiens bilatéraux pour préparer et mettre en place les éléments fournis. Elle seconde également le Bureau des opérations dans ses consultations avec les États Membres qui ne sont pas fournisseurs de contingents à propos des activités opérationnelles.

21. En consultation avec le Département de l'appui aux missions, la FINUL et les États Membres, la Cellule a examiné la question du matériel appartenant aux contingents ainsi que les facteurs applicables à la FINUL; elle a proposé de changer le facteur « Acte d'hostilité ou abandon forcé », afin d'être plus proche des conditions d'opérations réelles.

D. Planification

22. Les capacités militaires spécialisées de la structure de la Cellule sont exactement les symétriques de celles du quartier général de la FINUL, ce qui permet d'établir des liens techniques directs pour les questions militaires et d'avoir, au Siège, des interlocuteurs spécialisés pour les fonctionnaires civils homologues du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux

missions et du Département de la sûreté et de la sécurité. Ces capacités permettent de coordonner la planification aux niveaux stratégique, opérationnel et technique et au niveau du terrain et sont garantes de l'unité d'action. Cela accélère la planification et permet de définir et de conserver une perspective opérationnelle commune au Siège et au personnel de terrain et, ainsi, de renforcer l'unité du commandement et la cohérence des décisions.

23. Au départ, la Cellule s'est concentrée sur les urgences de la planification liées au renforcement de la FINUL et sur le déploiement des soldats et des capacités spécialisées dans la zone. Elle s'est interrogée sur les renforts nécessaires et l'efficacité opérationnelle de la composante militaire, et a recommandé certains changements. Elle a examiné les règles d'engagement de la FINUL en coordination avec celle-ci. Elle a appuyé la planification des opérations de la composante militaire à la demande du commandant de la Force. Elle a également mis en place une procédure de suivi des progrès sur le terrain.

24. Son service de la planification, appuyé par le service de renseignement et d'analyse, est la plate-forme opérationnelle des équipes de planification plurifonctionnelles, qui ont recours en interne à d'autres spécialistes de domaines tels que l'administration du personnel, le génie de campagne, les opérations navales et terrestres et l'information. Ces équipes militaires de planification, déjà très capables, peuvent s'élargir aux représentants du Bureau des opérations, du Service de la constitution des forces du Bureau des affaires militaires et du Département de l'appui aux missions. Elles procèdent à des recherches et à des analyses pour définir les directives stratégiques à donner au personnel de terrain et établir les plans de circonstance.

25. La Cellule a également renforcé sa fonction de planification des scénarios afin de parer aux aléas opérationnels. Elle a élaboré plusieurs scénarios, décrit les aspects politiques, économiques et sociaux et a évoqué les conséquences susceptibles d'influer sur la réalisation du mandat de la FINUL. Ces conjectures portent sur l'évolution possible de la crise libanaise actuelle et sont censées alimenter la planification de circonstance. Elles seront affinées à mesure que la situation évoluera sur le terrain.

E. Groupe d'intervention navale

26. La Cellule militaire stratégique a investi des efforts considérables dans la création du Groupe d'intervention navale de la FINUL, qui a nécessité un gros travail de planification terrestre et maritime et plusieurs réunions techniques avec les pays fournisseurs de contingents.

27. Les services maritimes, terrestres et de logistiques de la Cellule mettent à la disposition de la Force, du Secrétariat et des pays fournisseurs de contingents, des interlocuteurs et des collègues spécialisés. Plus précisément, la Cellule a secondé le Service de la constitution des forces du Bureau des affaires militaires et du Département de l'appui aux missions dans la négociation avec les États Membres des aspects techniques des mémorandums d'accord et des lettres d'attribution. Par exemple, elle a aidé le Département de l'appui aux missions à rédiger les lettres d'attribution destinées aux unités navales de la FINUL en lui donnant des conseils techniques et en lui présentant des recommandations, des statistiques et des estimations sur les opérations navales envisagées.

28. Les conseils de la Cellule en matière navale comprennent les évaluations et les recommandations concernant l'évolution en cours et prévisible de nature à influencer sur les opérations navales et terrestres de la FINUL; elle appuie ainsi les processus de prise de décisions et de planification de circonstance. La Cellule a su régler toutes sortes de questions opérationnelles navales et techniques et mener les négociations nécessaires à la mise en œuvre optimale des moyens navals des Nations Unies.

29. La Cellule a pu pallier efficacement l'absence au Secrétariat de spécialistes de la planification et du déploiement navals lors du renforcement de la FINUL et faire en sorte que les moyens, le personnel, les unités et le matériel navals figurent en bonne place dans les pourparlers et les travaux liés au matériel appartenant aux forces militaires. Elle a également aidé le Service de la constitution des forces du Bureau des affaires militaires à examiner le volet naval des dotations en personnel et en matériel. Grâce à ces compétences, le Secrétariat a renforcé sa capacité de planification et d'exploitation des opérations navales à l'avenir. La Cellule a enfin aidé le Secrétariat à tirer les leçons de la création du Groupe d'intervention navale. On trouvera à l'annexe I le résumé des résultats de la Cellule militaire stratégique depuis sa création.

IV. L'avenir de la Cellule militaire stratégique

30. La Cellule militaire stratégique a été créée pour permettre au Secrétariat d'appuyer plus efficacement la FINUL dans l'exécution du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité. Sa structure et ses fonctions militaires spécialisées (voir annexe II) correspondent aux difficultés complexes que soulève le maintien de la paix au Liban, et ont permis de les aplanir plus efficacement. Le renforcement de la FINUL est maintenant chose faite, mais la réalisation de sa mission dans une conjoncture politiquement et opérationnellement aussi complexe exige que le contrôle sous divers aspects fonctionnels et les spécialités administratives qu'assure la cellule conservent un certain niveau de moyens.

31. Non seulement la Cellule a démontré qu'elle était extrêmement utile à la FINUL mais elle a aussi illustré combien il était important d'engager des ressources suffisantes dans l'orientation stratégique et le suivi de la planification au niveau d'ensemble des opérations de maintien de la paix. La FINUL a toujours besoin d'être appuyée, mais ce n'est plus au niveau des capacités de la Cellule dans sa formation actuelle; il est donc recommandé de réduire la taille de celle-ci et d'en transférer progressivement le corps au Bureau des affaires militaires, dans le cadre de l'opération générale de restructuration et de renforcement de celui-ci afin que la FINUL conserve l'appui dont elle a besoin et que les compétences spécialisées de la Cellule s'attachent aussi au suivi et à l'amélioration de la gestion d'ensemble des opérations de maintien de la paix.

32. Il est proposé de réduire progressivement la Cellule militaire stratégique : de 25 % dans un premier temps, de juillet à décembre 2008; et, dans un deuxième temps, de 25 % encore des effectifs actuels, de janvier à juin 2009. Cette réduction progressive est subordonnée au renforcement du Bureau des affaires militaires. La Cellule pourrait rendre directement compte au Secrétaire général adjoint durant cette période et pendant les opérations normales, par l'intermédiaire du Conseiller militaire. Les dates des phases seraient déterminées en fonction de la situation sur le

terrain, des consultations avec les pays fournisseurs de contingents et de l'avancement de la restructuration du Bureau des affaires militaires, opération qui prévoit le renforcement des fonctions d'orientation stratégique et de suivi, la création de compétences spécialisées et de capacités d'intervention en cas de crise et une dotation en moyens pour le lancement et l'élargissement des missions.

33. La structure de la Cellule dans les première et deuxième phases est illustrée à l'annexe III. Après restructuration, elle compterait trois services : Renseignement, Planification, Appui. Le Service des opérations terrestres existant, le Service des opérations navales et le Service de la planification fusionneraient en un service de la planification, tandis que le Service du personnel se joindrait au Service logistique pour devenir le Service d'appui. Une fois la Cellule pleinement intégrée au Bureau des affaires militaires renforcé, son chef sera placé sous l'autorité du Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix, par l'intermédiaire du Conseiller militaire.

V. Observations et conclusions

34. Dispositif provisoire de renfort pour des capacités sollicitées à l'extrême par l'opération d'élargissement de la FINUL, la Cellule militaire stratégique s'est révélée d'une très grande utilité du point de vue des fonctions de planification militaire stratégiques et de contrôle exercées au Secrétariat au bénéfice de la FINUL. Les fonctions stratégiques militaires sont indispensables lorsqu'une opération est menée dans un environnement complexe et politiquement délicat qui appelle à déployer des moyens militaires et du matériel technologiquement avancés.

35. En particulier, les fonctions d'évaluation et le suivi, d'intervention en cas de crise et de liaison avec les pays fournisseurs de contingents, et les activités de planification du Groupe d'intervention navale de la Cellule ont démontré la valeur de ce type de ressources pour une opération de maintien de la paix.

36. Sur le plan des opérations d'évaluation et de suivi, la Cellule a procédé à l'analyse des risques; établi des comptes rendus quotidiens et émis périodiquement des directives militaires stratégiques; créé de nouvelles capacités militaires; examiné et évalué l'efficacité de la composante militaire de la Force; effectué l'évaluation en continu de l'efficacité opérationnelle de celle-ci; mené des recherches sur l'évolution de la situation sur le terrain; et participé à l'élaboration des procédures de création de la Cellule d'analyse conjointe et du Centre d'opération civilo-militaire de la FINUL.

37. La Cellule a également participé au niveau départemental au dispositif d'intervention en cas de crise, et a notamment établi, en conjonction avec la mission et d'autres départements, une Cellule de gestion des fréquences radio du théâtre. Un dialogue étroit et suivi avec les pays fournisseurs de contingents a permis aux États Membres de fournir rapidement aide et renseignements et d'être pleinement informés de l'évolution politique et opérationnelle.

38. La Cellule a fourni une capacité de planification supplémentaire à la FINUL, notamment en ce qui concerne l'évaluation des ressources nécessaires et de l'efficacité opérationnelle, l'examen des règles d'engagement, l'appui à la planification opérationnelle de la composante militaire, les mesures de contrôle de l'exécution sur le terrain, la mise sur pied d'équipes de planification

multifonctionnelles et le renforcement de la planification des scénarios. Pour ce qui est du Groupe d'intervention navale, elle a fourni des interlocuteurs techniques, appuyé la formation de la Force par le Bureau des affaires militaires et le Département de l'appui aux missions, et fourni des conseils sur les activités maritimes, y compris les techniques navales opérationnelles.

39. La création de la Cellule militaire stratégique a permis pour la première fois de fournir des ressources de planification militaire spécifiquement stratégique et cohérente et d'assurer le contrôle d'une mission qui travaille dans un climat politique et opérationnel très difficile et très instable. La Cellule a été le canal essentiel par lequel la FINUL a obtenu l'appui intégré du Siège. Les avantages dont elle a fait la preuve valent aussi pour toutes les opérations de maintien de la paix et il importe de les exploiter et de les étendre à l'ensemble du maintien de la paix, en veillant à ce que la FINUL continue de bénéficier d'un appui suffisant. On prévoit notamment que les missions complexes profiteront du surcroît de moyens d'analyse des informations militaires, et que les experts des opérations navales et aériennes pourront définir les besoins, planifier et contrôler la manière dont ils sont satisfaits et travailler aux projets de règles d'engagement. Les modifications proposées sont dans une grande mesure liées à l'évolution des capacités du Bureau des affaires militaires et seront présentées en plus grand détail dans le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Bureau.

VI. Décision à prendre par l'Assemblée générale

40. L'Assemblée générale est priée de prendre acte du présent rapport.

Annexe I

Réalisations de la Cellule militaire stratégique depuis sa création

Évaluation et suivi

Réunions quotidiennes d'évaluation et de suivi de la FINUL	353
Évaluations hebdomadaires à l'intention du Secrétaire général adjoint	60
Visioconférences avec le quartier général de la mission	33
Notes et analyses sur des sujets particuliers	10
Reconnaitances sur le terrain	9
Activations renforcées de la Cellule	3
Évaluations basées sur les résultats	En continu
Évaluations du travail interne	En continu

Planification

Examen des besoins	1
Contingents nécessaires	19
Analyse des contingents nécessaires	2
Contingents nécessaires selon l'avant-projet	2
Analyse de l'organigramme du quartier général	3
Examens de l'échelon hiérarchique de secteur	2
Révision des règles d'engagement	1
Plans de circonstance	3
Directives stratégiques	2
Plan stratégique opérationnel	1
Travaux liés à la Cellule d'analyse conjointe de la mission et à sa mise en place	1
Délai de rassemblement et de déploiement des forces de la FINUL	4 mois
Moyens renforcés de déploiement rapide	En continu

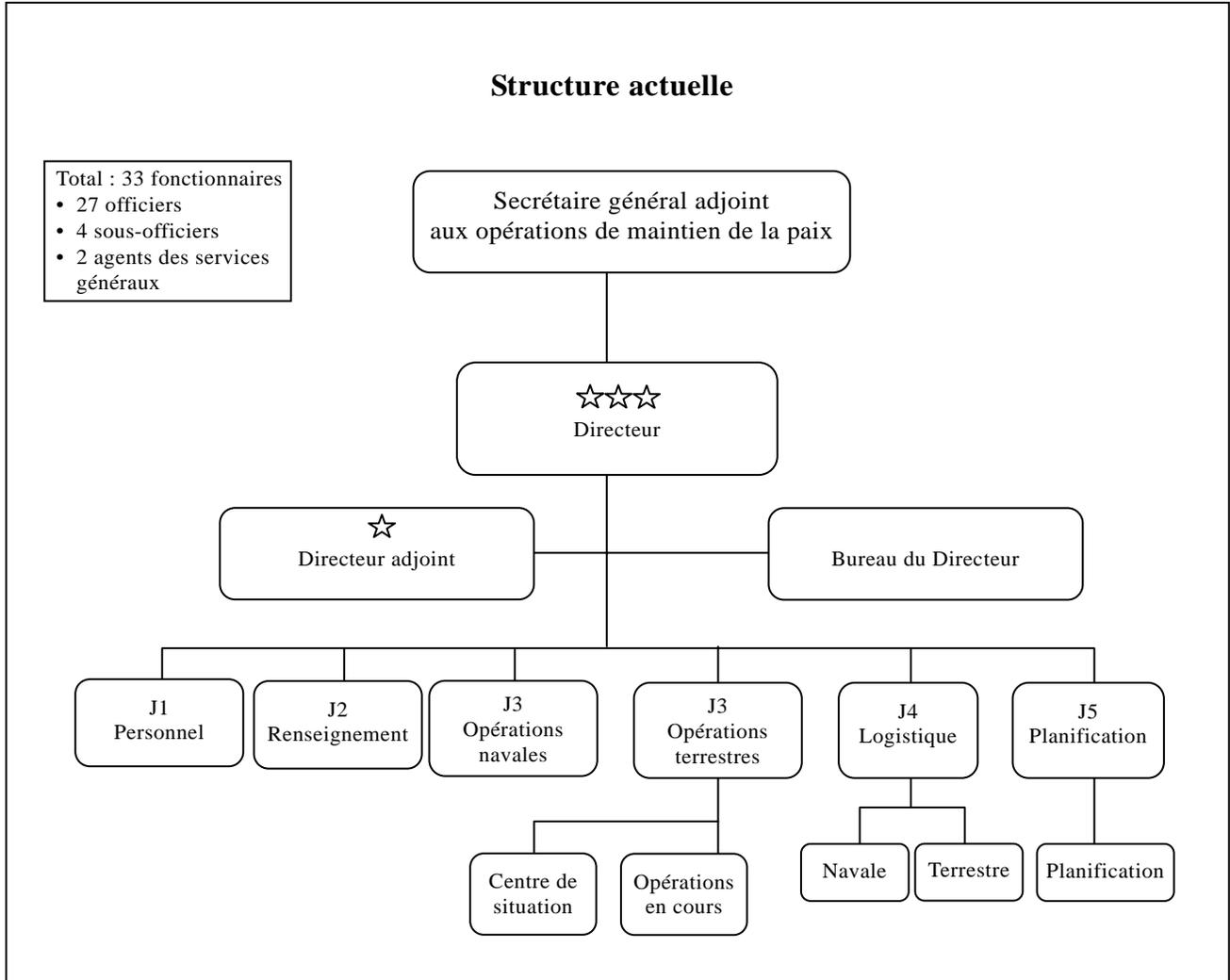
Appui

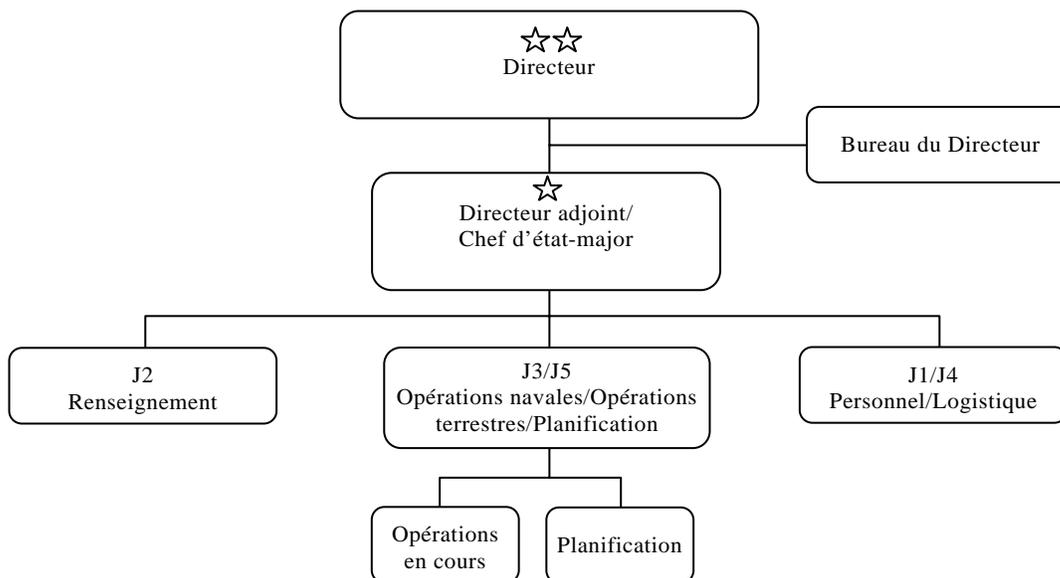
Groupe de travail de la FINUL	82
Réunions informelles avec les pays fournisseurs de contingents	8
Réunions sur des questions navales	5

Réunions bilatérales	30
Conférences bimensuelles de logistique	11
Réunions bilatérales avec les pays bailleurs de fonds des Forces armées libanaises	10
Arrangements techniques entre le Gouvernement libanais et la FINUL	1
Négociations officielles des mémorandums d'accord	54
Négociations officielles des lettres d'attribution	17
Appui à la Division du soutien logistique pour l'avitaillement en carburants de l'armée libanaise	1
Mesures électroniques défensives contre les bombes artisanales	En continu
Base de données (structure et effectifs) de la Force	En continu

Annexe II

Organigramme de la Cellule militaire stratégique



Annexe III**Projet d'organigramme de la Cellule militaire stratégique****Juillet-décembre 2008****Janvier-juin 2009**